

---

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du  
GUILVINEC (Finistère)**

---

**Séance du 22 mai 2025**

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc Tanneau, Maire.

**Présents :** Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

**Présents par procuration :** Mme Sylvie BARBET donne pouvoir à Mme Audrey STRUILLOU, M. Thomas BIET donne pouvoir à M. Christian KERRIOU, M. Christian BODERE donne pouvoir à M. Daniel LE BALCH, Mme Evelyne CIPRIANO donne pouvoir à M. Charles SEITHER, M. Antoine DEFANTE donne pouvoir à M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Danièle GLEHEN donne pouvoir à M. Henri LE CLEACH, M. Johan GUEGUEN donne pouvoir à Mme Michèle RANZONI, Mme Gaëlle LE CORRE donne pouvoir à Mme Laure VOLANT, Mme Lénaïg LOPERE donne pouvoir à M. René-Claude DANIEL.

**Absents :** 0

**Secrétaire de séance :** Mme Christine COCHOU.

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération :** 23

---

**Extension du réseau d'éclairage public à la rue Jean Jaurès**

*Del2025-040 – Nomenclature : 1.2 – Commande publique – Délégations de service public*

**Rapporteur :** Monsieur Daniel LE BALCH

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville, l'enfouissement des réseaux téléphoniques ainsi que la reprise de l'éclairage public sont prévus en particulier autour du giratoire des services techniques. Il est proposé au conseil municipal une extension de l'éclairage public rue Jean Jaurès (au droit des services techniques) ainsi que des fourreaux d'attente.

Pour la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Guilvinec afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 21 500 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| ⇒ Financement du SDEF :       | 750,00 €    |
| ⇒ Financement de la commune : | 20 750,00 € |

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le projet de réalisation des travaux : Extension éclairage public + pose fourreaux - Rue Jean Jaurès (au droit des services techniques).
- **Accepte** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 20 750,00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

*Fait au Guilvinec, le 22 mai 2025*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
LE MAIRE,



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:  
[www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*